

Conditions Générales de Vente

1. Objet

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre DIMELEC, dont le siège social est situé à Rue Silvela 63 - 4900 Spa BE, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1021655567, ci-après dénommée "l'Entrepreneur", et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de l'Entrepreneur, ci-après dénommée "le Client".

2. Devis et Commandes

Les devis émis par l'Entrepreneur ont une validité de 30 jours calendriers à compter de leur date d'émission. La commande est considérée comme ferme et définitive dès réception par l'Entrepreneur du devis signé par le Client, accompagné, le cas échéant, d'un acompte convenu.

3. Prix et Paiement

Les prix indiqués dans le devis sont exprimés en euros et incluent la TVA applicable. Sauf accord contraire, le paiement s'effectue comme suit :

- Un acompte de 30% du montant total à la commande.
- Le solde à la fin des travaux, payable dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

4. Retard de paiement

Toute facture est payable au comptant, sauf stipulation contraire convenue par écrit. En cas de non-paiement à l'échéance, un intérêt de retard sera dû de plein droit et sans mise en demeure préalable, calculé au taux fixé par la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

De plus, une indemnité forfaitaire de 10 % du montant restant dû, avec un minimum de 50 €, sera également exigible à titre de clause pénale, sans préjudice des éventuels frais de recouvrement ou de justice.

Tout retard de paiement pourra également entraîner la suspension immédiate des prestations en cours jusqu'à régularisation complète, sans que cela puisse être considéré comme une rupture abusive de contrat.

5. Délais d'Exécution

Les délais d'exécution des travaux sont donnés à titre indicatif. Un retard éventuel ne peut donner lieu à des pénalités ou à l'annulation de la commande, sauf stipulation contraire convenue par écrit entre les parties.

6. Modifications et Travaux Supplémentaires

Toute modification ou demande de travaux supplémentaires par le Client fera l'objet d'un avenant au devis initial, précisant les ajustements de prix et de délais correspondants.

7. Réception des Travaux

La réception des travaux est considérée comme acquise à la date d'émission de la facture finale, sauf contestation écrite et motivée du Client dans les 15 jours suivant cette date.

8. Garantie

L'Entrepreneur garantit les travaux réalisés pendant une période d'un an à compter de la réception, couvrant les vices cachés non apparents lors de la réception. Toute réclamation au titre de cette garantie doit être notifiée par écrit dans un délai de six mois après la découverte du vice.

9. Responsabilité

L'Entrepreneur s'engage à exécuter les travaux conformément aux règles de l'art et aux normes en vigueur. Sa responsabilité est limitée aux dommages directs résultant d'une faute prouvée de sa part, à l'exclusion de tout dommage indirect.

10. Force Majeure

L'Entrepreneur ne pourra être tenu responsable des retards ou de l'inexécution des travaux dus à des circonstances imprévisibles et insurmontables, telles que définies par la législation belge.

11. Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du contrat, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux du siège social de l'Entrepreneur seront seuls compétents.

12. Droit de Rétractation

Conformément à l'article 2 des présentes conditions, le Client dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Un formulaire de rétractation peut être fourni sur demande.

Il est essentiel que ces conditions générales soient portées à la connaissance du Client avant la conclusion du contrat, par exemple en les incluant dans les devis, bons de commande ou sur le site web de l'entreprise. Pour une protection optimale, il est recommandé de faire valider ces conditions par un professionnel du droit.